

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirole : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPELLIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005089

Rapport n°2.8 - Migration du système billettique et développement de l'open paiement – Attribution du marché et autorisation de signature – Demandes de subventions

Migration du système billettique et développement de l'open paiement – Attribution du marché et autorisation de signature- Demandes de subvention

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président
Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Acquisition de matériel informatique » « acquisition de bus et matériel embarqué » Budget annexe transports	Montant prévu au budget 2019 : 5 123 000 € HT Montant de l'opération : 1 295 540 € HT en dépenses Recettes : <ul style="list-style-type: none">- Subvention Région Bourgogne-Franche-Comté : 100 000 €- Subvention Union Européenne (FEDER) 777 324 €- Subvention Etat 140 000 €

Résumé :

Depuis 2014, le réseau de transport GINKO du Grand Besançon est équipé d'un système de billettique embarqué. Afin d'anticiper l'obsolescence du système actuel, la Communauté Urbaine souhaite le faire évoluer permettant ainsi l'intégration de nouvelles technologies afin d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Le présent rapport propose d'attribuer et d'autoriser la signature du marché relatif à la migration du système billettique et au développement de l'open paiement pour un montant de 1 295 540 € HT avec l'entreprise VIX Technology.

I. Contexte

En mai 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, aujourd'hui Grand Besançon Métropole, a mis en service un système billettique pour équiper les bus, autocars, ainsi que les lignes de Tramway de son réseau de transport GINKO.

Le système billettique embarqué existant a été conçu et développé par la société VIX Technology.

Afin d'anticiper l'obsolescence du système actuel et de ses équipements, Grand Besançon Métropole souhaite le faire évoluer. Cette évolution permettra l'intégration de nouvelles technologies afin d'offrir de nouveaux services aux usagers, sans remplacer l'ensemble du système billettique pour des montants bien supérieurs (en 2014 : 5 000 000 euros HT).

- prise en compte des nouvelles normes et standards (en France par exemple : Calypso, Interbob, Intertic, Intercode, NFC, etc.) et la possibilité d'intégrer régulièrement des équipements billettiques plus modernes, sans remettre en cause le parc d'équipement initial.
- Le développement de l'open paiement (paiement par carte bancaire ou smartphone compatible) et cela sur un seul et même valideur.

L'open-paiement consiste à transformer sa carte bancaire en un titre de transport utilisable sur le réseau de transport public. Ainsi, il suffira de disposer d'une carte bancaire dotée du sans contact pour pouvoir utiliser les services du réseau Ginko. Si l'utilisateur a dématérialisé sa carte bancaire dans son smartphone, celui-ci sera également utilisable comme titre de transport sur le réseau.

L'open-paiement permet de proposer aux voyageurs un accès facile au réseau de transport public, sans aucun enrôlement préalable (achat d'une carte d'abonnement ou achat d'un ticket). Il suffit de monter à bord d'un véhicule et de présenter sa carte bancaire ou son smartphone sur le lecteur du valideur pour être en règle.

L'innovation la plus marquante du projet Grand Bisontin porte sur le choix d'intégrer les fonctions de l'open-paiement directement sur le valideur Vix existant, gage d'une meilleure efficacité et d'un meilleur confort d'usage pour l'utilisateur.

Avoir un seul valideur pour les cartes GINKO et les cartes bancaires permet notamment de :

- Faciliter la simplicité de l'acte de validation pour l'ensemble des usagers, dont notamment les personnes présentant un handicap visuel ou des difficultés de déplacements à l'intérieur du véhicule (PMR, personnes âgées, etc.) ;
- Lutter contre la fraude, car beaucoup d'utilisateur disposent d'une carte bancaire ou d'un smartphone
- Limiter le nombre d'équipements embarqués différents à bord des matériels roulants.

II. Caractéristiques du marché

La société Vix Technology détient des droits d'exclusivité sur le logiciel Ebrio+, notamment des droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, et en application des articles R2122-3 et R2122-4 du Code de la Commande Publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été passé avec cette société pour un montant de 1 295 540 € HT.

III. Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Union Européenne (FEDER) :	777 324 €
Etat	140 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté :	100 000 €
Grand Besançon Métropole :	278 216 €
Total	1 295 540€

Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à :

- **attribuer le marché relatif à la migration du système billettique et au développement de l'open paiement à l'entreprise VIX Technology pour un montant de 1 295 540 € HT ;**
- **signer le marché avec la société Vix Technology et toutes les pièces inhérentes à sa bonne exécution ;**
- **solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'auprès de tout partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0